

UNIVERSITÉ TOULOUSE JEAN JAURÈS
SECTION D'ALLEMAND

Rappels :

La validation de l'assistantat n'est pas automatique. Elle est soumise aux conditions générales et particulières énoncées ci-dessous, ainsi qu'à la décision d'une commission nommée à cet effet.

« La demande de validation n'est pas obligatoire. Toute validation a pour conséquence que, lors de sa réinscription, l'étudiant-e ne sera pas évalué-e dans certains enseignements (validés au titre des acquis d'expérience) qui pourraient lui être utiles pour sa formation ou contribuer à améliorer sa moyenne générale. L'étudiant-e doit bien avoir cela à l'esprit quand il demande la validation. »

Pour que l'année d'assistantat soit validée, l'étudiant-e doit effectuer, pendant l'année à l'étranger, les travaux suivants qu'il remettra à la commission de validation dans les délais impartis :

- **Carnet de bord linguistique** (au moins une entrée tous les quinze jours) à rédiger en allemand, cela peut être à la main, de manière lisible. Il s'agit de montrer un travail régulier qui permette d'améliorer ses compétences linguistiques en immersion totale, p. ex. contact avec des germanophones (au quotidien, rencontres tandem...), manifestations culturelles, lecture (journaux, livres...), commentaires sur vos progrès en allemand, voire mots ou expressions que vous trouvez particulièrement intéressants...
- **Rapport d'assistantat** (six à huit pages) à rédiger en français, au traitement de texte, interligne 1.5, et consistant en une réflexion approfondie sur la pratique pédagogique pendant l'assistantat. En L3, le rapport sera complété par un plan de leçon (« Unterrichtsentwurf »), d'environ 2 pages, en allemand.
- **Référentiel de compétences défini par France Éducation international** (nouveau nom du CIEP), dûment signé par la / le chef(fe) et l'enseignant-e référent-e de l'établissement d'accueil et visé avec le cachet de l'Établissement.

Attention : *Une note minimale de 126 (sur un total de 210) est exigée pour la validation. On peut télécharger un exemplaire de ce référentiel sur le site de **France Éducation international** à l'adresse suivante : www.france-education-international.fr/sites/default/files/medias/file/2021/04/assistant-de-francais_referentiel-evaluation-experience.pdf*

Pour plus d'informations :

www.france-education-international.fr/sites/default/files/medias/file/2021/04/assistant-de-francais_mode-emploi-referentiel-etablissement-francais.pdf

OCTROI D'ECTS ALLANT DE 7 À 18 SELON LES FILIÈRES ET LE NIVEAU D'ÉTUDE FILIÈRES CONCERNÉES.

LLCE et LEA - NIVEAUX CONCERNÉS :

1. Dispense LLCE L3 (18 ECTS) = UE 504, UE 505, UE 601, UE 605

UE	ECTS	Matières
504	6	Histoire de la littérature et histoire des arts
505	3	Métiers de la recherche, de l'enseignement et de la culture
601	6	Pratique de l'allemand écrit et oral 6
605	3	Stage

2. Dispense LLCE M1 (14 ECTS) = UE 702, UE 703

UE	ECTS	Matières
702	7	Civilisation et histoire culturelle
703	7	Communication interculturelle

3. Dispense LEA L3 (7 ECTS) = UE 602 (au titre de l'allemand)

UE	ECTS	Matières
ALLA602	7	Langue et civilisation allemandes 6

CONTACT :

Mme Liubov PATRUKHINA (programmes d'assistantat pour les pays germanophones): liubov.patrukhina@univ-tlse2.fr

Demande de validation de l'assistantat

Je soussigné-edéclare avoir pris connaissance du document de la section d'allemand présentant la validation de l'assistantat et demande la validation de mon année d'assistantat lors de ma réinscription l'an prochain à l'université Toulouse - Jean Jaurès en

☐ Licence 3

☐ Master 1 LCER

☐ Master 1 LDL (1).

(1) Barrer la mention inutile.

À, le.....

Signature

Adresse électronique : @